

Démarche	: Déclaration relative à la dissolution d'une association syndicale libre (ASL), d'une association syndicale libre de lotissement (ASLL) ou d'une association foncière urbaine libre (AFUL) - Dissolution
Organisme	: MINISTERE DE L'INTERIEUR

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Déclarer la dissolution d'une association syndicale libre (ASL), d'une association syndicale libre de lotissement (ASLL) ou d'une association foncière urbaine libre (AFUL) conformément à l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires

### Explication

Pour rappel, le délai réglementaire de dépôt des dossiers de modification statutaire ou de dissolution est de maximum 3 mois suivant la date de la décision de l'organe compétent conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

### Qualité du demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Président
- Notaire / collaborateur
- Avocat/ collaborateur
- Journal spécial des sociétés

### Adresse électronique

### Numéro de téléphone

### Mandataire

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

-

# Déclaration relative à la dissolution d'une association syndicale libre (ASL), d'une association syndicale libre de lotissement (ASLL) ou d'une association foncière urbaine libre (AFUL)

Non

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Mandat

Si vous êtes mandataire de l'association, vous devez joindre le mandat

## Identité du président de l'association

### Civilité

Mme

M.

### Nom

### Prénom

### Adresse électronique du président

### Téléphone du président

## Identité de l'ASL, ASLL, AFUL

### Titre de l'ASL, ASLL, AFUL

Titre complet tel qu'il figure dans les statuts, suivi du sigle s'il existe

### Objet de l'ASL, ASLL, AFUL

Indiquer clairement le contenu de l'article des statuts relatifs à l'objet de l'association syndicale libre (ASL), de l'association syndicale libre de lotissement (ASLL) ou de l'association foncière urbaine libre (AFUL)

### Adresse du siège social de l'association

En raison de la mise en ligne des publications du Journal officiel, la CNIL impose l'anonymat. Aussi, il n'est pas possible d'indiquer comme siège social « chez M... » ou « chez Mme... ».

En cas de déclaration de changement de siège social, indiquer l'ancien siège social

### Département

La déclaration de l'ASL, ASLL, AFUL est faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a prévu d'avoir son siège. La déclaration est déposée auprès des services préfectoraux compétents du lieu où est situé le siège de l'ASL. Ce siège peut être établi dans un arrondissement ou un département différent de celui

**Déclaration relative à la dissolution d'une association syndicale libre (ASL), d'une association syndicale correspondant au périmètre de l'ASL.**

**Préfecture ou sous-préfecture en charge de votre dossier**

**Date d'enregistrement de création d'ASL, ASLL, AFUL**

Veuillez remplir la date de délivrance du récépissé délivré par la préfecture lors de la déclaration de votre ASL, ASLL, AFUL

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Pièce justificative -Dépôt de la numérisation du récépissé de création de l'ASL, ASLL, AFUL (optionnel)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Justificatif de la dissolution datée et signée

Par exemple le procès-verbal de l'assemblée générale